

Mairie de CHAILLEY

Date de dépôt : 13/02/2025

Date d'affichage du récépissé : 14/02/2025



Demandeur: Monsieur **Simon MANIGAUT**

Adresse du demandeur : **4 rue du Midi 89770 Chailley**

Nature des travaux : **Ouvertures murs porteurs et pose de fenêtres et fenêtres de toit + construction d'un mur de 2 m de hauteur**

Adresse du terrain : **2 rue des Fossés 89770 CHAILLEY**

Parcelles : **AC-0410; AC-411; AC-413; AC-415**

DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
délivrée au nom de la Commune de CHAILLEY

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable déposée le 13/02/2025 par Monsieur Simon MANIGAUT demeurant 4 rue du Midi 89770 Chailley ;

Vu l'objet de la demande :

- **Ouvertures de murs porteurs et pose de fenêtres et fenêtres de toit + construction d'un mur de 2 mètres de hauteur en vue de transformer la destination de la grange en habitation.**
- Sur un terrain sis **2 rue des Fossés 89770 CHAILLEY**
- Cadasté **AC-0410;**

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'urbanisme prescrit le 22/06/2016, modifié le 10/10/2017, approuvé le 08/02/2022 notamment les dispositions de la zone UA ;

Vu l'avis du Maire en date du 17/02/2025 ;

Vu les pièces annexées à la demande ;

DECIDE

Article 1

Il N'EST PAS FAIT OPPOSITION à la déclaration préalable sous réserve de respecter l'article 2.

Article 2

Les baies visibles de la voie publique, notamment sur la façade Est doivent plus hautes que larges. Les murs devront être recouverts uniquement par des enduits lisses ou talochés.

Fait à CHAILLEY, le 19/02/2025

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN